

## **A. Avis**

Seulement peuvent demander un visa Schengen dans ce consulat general et pas a BLS:

- Les familiales des citoyens de l'UE et des États parties à l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) s'ils voyagent avec le (a) citoyen/nne ou si les familiales voyagent pour le rencontrer en Espagne. On considere familial : l'époux, le conjoint de fait, meme pas enregistré, les ascendants à charge, les descendants de moins de 21 ans ou les personnes à charge plus âgées sont .Si le demandeur est mineur et ne voyage pas avec les deux parents, il doit présenter autorisation de voyage de toutes les personnes exerçant l'autorité parentale ou la tutelle.
- Membres des délégations officielles.
- Les titulaires de passeports diplomatiques non délivrés par l'Afrique du Sud ou exemptés en raison d'un accord bilatéral.
- Les titulaires d'un passeport officiel ou d'un passeport spécial, toujours en mission officielle.

Le (la) demandeur ne peut être dans la période d'engagement de non-retour en Espagne pour ceux qui, à l'époque, sont retourné volontairement dans leur pays d'origine.

Les membres de la famille d'un citoyen de l'UE et les titulaires de passeports diplomatiques sont exonérés.

## **B. Procédures et documents**

### **I. Documents à soumettre par les membres de la famille des citoyens de l'UE et des États parties à l'Espace économique européen:**

- Original du passeport et photocopie des pages avec les données biographiques. Il doit avoir été délivré au cours des 10 dernières années et rester valable au moins 3 mois après la date de départ prévue de l'espace Schengen.
- Une photographie de pas plus de 6 mois, en couleur, du visage du demandeur, 32 par 26 millimètres, avec un fond uniforme, blanc et lisse, prise de face avec la tête complètement découverte et sans verres de cristaux sombres ou tout autre vêtement qui peut empêcher ou gêner l'identification de la personne. La photographie doit montrer clairement l'ovale du visage et doit être de haute résolution et en papier photo de bonne qualité.
- Formulaire de demande de visa. Il doit obligatoirement être signé.

#### Preuve de parenté avec le citoyen de l'UE:

- Certificat de mariage enregistré dans l'UE ou certificat de mariage enregistré dans un pays tiers, légalisé / apostillé et copie.
- Certificat littérale de naissance et copie.
- Preuve de résidence en Espagne du membre de la famille avec le(la)quelle vous avez l'intention de vous rencontrer (par exemple: registre municipal ) ou billet pour le même voyage du demandeur et du familial national de l'UE.

- Copie de la page biométrique du passeport du citoyen de l'UE.
- Exigences supplémentaires pour les demandeurs de moins de 18 ans:

Le consentement du parent ou du tuteur légal n'est requis que si le (a) demandeur(euse) voyage seul (e) ou uniquement avec l'un des parents. Des exceptions s'appliquent lorsque le mineur voyage avec la personne qui a des droits parentaux exclusifs.

## **II . Documents à présenter par les membres des délégations officielles et par les titulaires d'un passeport officiel ou d'un passeport spécial en mission officielle**

- Original du passeport et photocopie des pages avec les données biographiques. Il doit avoir été délivré au cours des 10 dernières années et rester valable au moins 3 mois après la date de départ prévue de l'espace Schengen.
- Une photographie de pas plus de 6 mois, en couleur, du visage du demandeur, 32 par 26 millimètres, avec un fond uniforme, blanc et lisse, prise de face avec la tête complètement découverte et sans verres de cristaux sombres ou tout autre vêtement qui peut empêcher ou gêner l'identification de la personne. La photographie doit montrer clairement l'ovale du visage et doit être de haute résolution et en papier photo de bonne qualité.
- Formulaire de demande de visa. Il doit obligatoirement être signé.
- Réserve des billets aller-retour vers le pays d'origine ou vers le pays de destination finale.
- Note verbale dans indiquant que le demandeur fait partie d'une délégation ou d'une mission officier.
- Lettre d'invitation de l'organisme qui invite en Espagne.
- Assurance médicale de voyage, organisée avec une compagnie d'assurance autorisée à opérer en Espagne et couvrant tous les pays Schengen pendant la période effective du séjour. Il devrait couvrir les soins médicaux et hospitaliers d'urgence et le rapatriement pour raisons médicales ou décès. Il doit avoir une couverture minimale de 30 000 euros. Si plusieurs entrées sont demandées, l'assurance doit couvrir la première visite prévue et s'engager à souscrire une assurance médicale de voyage pour les séjours ultérieurs. L'original et une photocopie de la lettre individuelle fournie par l'assureur et le récépissé de paiement de l'assurance seront présentés au consulat. La photocopie n'a pas besoin d'être légalisée.

## **III Documents à présenter par les titulaires de passeports diplomatiques non délivrés par l'Afrique du Sud ou exemptés en raison d'un accord bilatéral , lorsqu'ils voyagent pour des raisons privées.**

- Original du passeport et photocopie des pages avec les données biographiques. Il doit avoir été délivré au cours des 10 dernières années et rester valable au moins 3 mois après la date de départ prévue de l'espace Schengen.

- Une photographie de pas plus de 6 mois, en couleur, du visage du demandeur, 32 par 26 millimètres, avec un fond uniforme, blanc et lisse, prise de face avec la tête complètement découverte et sans verres de cristaux sombres ou tout autre vêtement qui peut empêcher ou gêner l'identification de la personne. La photographie doit montrer clairement l'ovale du visage et doit être de haute résolution et en papier photo de bonne qualité.

- Formulaire de demande de visa. Il doit obligatoirement être signé.

- Réserve des billets aller-retour vers le pays d'origine ou vers le pays de destination finale.

Outre, selon la raison du voyage, ils doivent présenter:

### **1. Transit**

Permis d'entrée dans le pays de destination finale: preuve de l'autorisation légale (visa, si nécessaire) pour entrer dans le pays de destination finale.

### **2. Tourisme**

Hébergement: copie d'une réservation d'hôtel ou preuve d'un autre hébergement pendant toute la durée du séjour dans le pays correspondant.

Programme de voyage : itinéraire préparé par une agence de voyage, le cas échéant.

Moyens d'existence :

- Preuve de disposer des moyens économiques suffisants pour couvrir les frais de séjour. Il est nécessaire de prouver un minimum de 90 euros par jour (ou sa contre-valeur en monnaie locale) ; par exemple: carte de crédit valide à l'étranger et accompagnée d'un relevé bancaire confirmant la propriété de la carte et les fonds disponibles; chèques de voyage; accès au compte courant de l'étranger ; document officiel dans lequel le parent ou l'ami indique sa disponibilité pour couvrir les dépenses du demandeur ; etc.

- Relevés bancaires des trois derniers mois.

### **3. Visites à la famille / aux amis**

Documents d'invitation du membre de la famille ou de l'ami dans le pays de destination

Document d'invitation officiel d'un parent ou d'un ami approuvé par les autorités locales compétentes du pays de destination. Certains États membres peuvent également exiger une preuve de la prise en charge ou de l'hébergement privé au moyen d'un formulaire national (voir le site Internet de l'État membre correspondant).

Logement

Lettre d'invitation si le demandeur séjourne avec la personne qui l'a invité ou une copie d'une réservation d'hôtel ou une preuve d'autres hébergements pendant toute la durée du séjour dans l'État membre de destination.

### Subsistance

- Preuve de disposer des moyens économiques suffisants pour couvrir les frais de séjour. Il est nécessaire de prouver un minimum de 90 euros par jour (ou sa contre-valeur en monnaie locale); voir ci-dessus.

- Relevés bancaires des trois derniers mois.

### **4. Traitement médical**

- Certificat confirmant la nécessité d'un traitement médical.

- Document officiel de l'établissement médical hôte confirmant la date et la durée du traitement médical.

- La preuve que vous disposez de moyens financiers suffisants pour payer pour un traitement médical, ou une preuve de paiement anticipé d' un traitement médical. - Preuve de disposer des moyens économiques suffisants pour couvrir les frais de séjour. Il est nécessaire de prouver un minimum de 90 euros par jour (ou sa contre-valeur en monnaie locale); voir ci-dessus.

### **5. Voyage d'affaires**

#### Document d'entreprise

Document officiel, tamponné et signé par l'entreprise ou l'institution de l'État membre, confirmant la nature du voyage.

#### Logement

Copie d'une réservation d'hôtel ou preuve d'un autre logement pendant toute la durée du séjour dans le pays correspondant.

#### Subsistance

Document ou lettre de l'organisateur, s'il parraine des frais de voyage et de séjour. Dans d'autres cas : preuve de disposer des moyens économiques suffisants pour couvrir les frais de séjour. Il est nécessaire de prouver un minimum de 90 euros par jour (ou sa contre-valeur en monnaie locale); voir ci-dessus.

### **6. Objectifs culturels, sportifs, éducatifs ou de recherche.**

#### Invitation officiel de l'organisateur

Document officiel ou lettre d'invitation tamponné et signé par l'organisateur de l'événement ou de la formation culturelle, sportive, professionnelle, éducative ou de recherche, ou lettre d'acceptation d'une université ou institution de l'État membre.

Hébergement: Copie d'une réservation d'hôtel ou preuve d'un autre logement pendant toute la durée du séjour.

## Subsistance

Document ou lettre de l'organisateur si vous parrainez des frais de voyage et de séjour (les formulaires nationaux doivent être utilisés pour prouver un logement privé). Dans d'autres cas : preuve de disposer des moyens économiques suffisants pour couvrir les frais de séjour. Il est nécessaire de prouver un minimum de 90 euros par jour (ou sa contre-valeur en monnaie locale); voir ci-dessus.

## **C . Décision sur le visa**

La décision sera prise par le consulat général dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'acceptation de la demande par le bureau consulaire. Il peut être étendu à 45 jours civils si un examen plus détaillé est nécessaire

Le consulat n'enregistrera ni maintendra correspondance sur la décision de demande de visa avant l'expiration de ce délai .

## **D. Collection**

La collecte des visas peut se faire personnellement ou par l'intermédiaire d'une personne autorisée.

Le mandataire doit prouver son identité et présenter la procuration. On doit apporter le reçu et le passeport.

Vous devez vérifier l'étiquette du visa pour corriger immédiatement toute erreur.

Aucun rendez - vous n'est nécessaire . Vérifiez les heures d'ouverture au public pour la prise en charge lors de la consultation générale des visas demandés au consulat général .

Une fois en Espagne, vous devez vous rendre au bureau d'immigration (Oficina de Extranjería) de la province où vous résidez pour résoudre tout problème ou doute sur votre visa ou séjour, ou au bureau consulaire de votre pays qui correspond à votre domicile, mais pas à BLS ou au consulat général d'Espagne au Cap.

## **E . Information supplémentaire**

**BLS: <https://sa.blsspainvisa.com/>**

À propos de la lettre d'invitation :

<http://www.interior.gob.es/web/servicios-al-ciudadano/extranjeria/regimen-general/carta-de-invitation>

Ministère des Affaires étrangères, Union Européen et Cooperation:

<http://www.exteriores.gob.es/Portal/es/ServiciosAlCiudadano/InformacionParaExtranjeros/Paginas/Residir.aspx>

Ministère d'Inclusion, Sécurité Social e Migrations :

<http://extranjeros.mitramiss.gob.es/es/index.html>

Ministere de l'Intérieur:

<http://www.interior.gob.es/web/servicios-al-ciudadano/extranjeria>